

## Les prix et les bourses de la SFRP

En 2003, sur l'initiative du président Gabriel Kalifa, la SFRP a remis une bourse d'étude à une étudiante de DEA, Laurence Guldner (voir Radioprotection, Vol. 38, n° 3, pages 427 et 399-400) et, cette année, deux bourses de DEA ont été de nouveau proposées. Le club trouve ainsi l'opportunité de rappeler qu'ont antérieurement existé de telles bourses mais aussi des prix, et d'en faire un court historique.

### 1. Les prix (1980-1988)

La création d'un prix dans le cadre de la SFRP est évoquée en 1976 ; le conseil en débat le 21 juin 1977. Le principe est d'employer les fonds propres de la société pour financer un tel prix. Comme le veut la tradition, on constitue un groupe de travail formé de MM. Bardoux, Letard, Lezer et Stolz. Au vu de ses conclusions, le conseil puis l'assemblée générale, le 22 juin 1988, décident de créer « le prix de la SFRP ».

**Les premiers lauréats (1980)** – Le thème choisi par le conseil est « *Indicateurs et intégrateurs biologiques destinés à la surveillance sanitaire et écologique de l'exposition aux rayonnements ionisants* ». Le jury est présidé par Henri Jammet. Les lauréats sont MM. Chassagnette et Soteras. Robert Chassagnette travaille à la centrale EDF de Creys-Malville. En collaboration avec la société Lab-instruments (M. Soteras), il a fait un travail original sur l'implantation d'une dosimétrie individuelle automatique dans les centrales nucléaires. Le prix leur est remis le 25 septembre 1980, à la Fondation de France, par Henri Jammet, en présence de l'ambassadeur Georges Seydoux, président de cette fondation.

**Les deuxièmes lauréats (1982)** – Le prix, d'un montant de 15 000 F, entraîne pour la société des charges administratives et financières que le conseil juge lourdes. Après avoir hésité sur la fréquence du prix (un ou deux ans), le conseil adopte cette seconde option. Les manuscrits devront parvenir au secrétariat de la SFRP avant le 31 décembre 1981. Surprise ! À cette date, deux mémoires seulement ont été déposés, et le jury décide de reporter de six mois la date limite de dépôt des candidatures. Les lauréats sont MM. Grauby et Foulquier, du CEN de Cadarache, pour leurs travaux sur les indicateurs biologiques.

À l'issue de la remise du prix, le conseil étudie plusieurs formules possibles pour améliorer l'efficacité de la publicité concernant ce prix.

**Le troisième lauréat (1985)** – Le 12 décembre 1984, le conseil porte le prix à 20 000 F, mais adopte des intervalles de trois ans. Il fixe le thème : « *La radioactivité naturelle : progrès dans la connaissance de ses composantes et de l'exposition qui en résulte pour le public* ». Il fixe la composition du jury : MM. R. Bardoux, M. Bertin, G. Bresson, L. Fitoussi, R. Guennelon, G. Guitton, H. Jammet (président), A. Renoux, F. Roussel. Les mémoires devront parvenir au secrétariat avant le 7 octobre 1985. Le lauréat est Christophe Murith, de l'Office fédéral suisse de la santé, université de Fribourg. H. Jammet lui remet le prix à la Fondation de France, en présence du

directeur de cette fondation et de Serge Prêtre, président du cercle francophone de la *Fachverband für Strahlen-schutz* (c'est-à-dire la société germano-suisse de radioprotection). L'étude de Christophe Murith regroupe les méthodes permettant de cerner les composantes de la radioactivité naturelle, de bien classer ces méthodes, de les évaluer quantitativement.

**Les quatrièmes lauréats (1988)** – L'assemblée générale du 24 juin 1987 garde le montant de 20 000 F ; le thème est « *La prévention des risques et le traitement des dommages* ». Les prix sont remis lors de l'assemblée générale du 23 juin 1989, qui se tient à la Fondation de France. Les deux « couples » lauréats exposent ensuite, brièvement, leurs résultats : MM. J. Kalimbadjian et A. Durand (COGEMA, établissement de La Hague) : « *La surveillance centralisée et informatisée de l'environnement de La Hague* », Mme M. Grateau-Chaix et M. B. Desbrière (CEA, centre d'études de Grenoble) : « *le système d'aide au diagnostic en radioprotection* ».

Mais la création de bourses en 1986 déplace l'intérêt, et il n'y aura plus d'attribution de prix.

## 2. Les bourses de la SFRP (1986-1990)

Durant le premier semestre de 1986, le conseil décide de créer une bourse de thèse d'une durée de trois ans, destinée à aider un jeune chercheur travaillant dans le domaine de la radioprotection. Bien que les comptes rendus du conseil ne le précisent pas, son montant était voisin de celui d'une allocation d'étude de 3<sup>e</sup> cycle de l'État.

Le conseil décide d'attribuer deux bourses, et forme un jury pour sélectionner les candidats. Les lauréats sont : Éric Queinnec, « *Étude du rôle de l'hémocyanine comme facteur de radio-résistance naturelle chez le scorpion* », institut de biologie de l'École normale supérieure, laboratoire de biologie et de biochimie du développement, UA-CNRS-686. Madame Vuillaume est son directeur de thèse. Bruno Barelaud, « *Conception et réalisation d'un dosimètre à semi-conducteur pour les neutrons thermiques et rapides* », université de Limoges, laboratoire d'électronique des polymères sous faisceaux ioniques (LEPOFI). MM. Decossas et Vareille sont les responsables du doctorant. Bruno Barelaud arrive le premier au but. Il soutient son doctorat à l'université de Limoges, le 11 avril 1989. Il est actuellement professeur à l'université de Limoges, et membre de la SFRP. Éric Queinnec soutient sa thèse à l'École normale supérieure, le 12 avril 1991. Son jury est présidé par Paul Cohen, professeur de biochimie à l'université Pierre et Marie Curie (Paris-VI). Mme Vuillaume est membre du jury. Il est aujourd'hui à l'EDF, CNPE de Nogent-sur-Seine, service de médecine conseil, et membre de la SFRP.

Ces deux bourses ont coûté 112 500 F à la SFRP. Courageusement, le conseil attribue, en 1989, une troisième bourse à Mlle Milcent, portant sur « *Le comportement de l'américium et du césium dans les huîtres* », pour deux années universitaires. Son directeur de thèse est le professeur Piéri, université de Nantes. La région et son président, M. Guichard, encouragent en effet les travaux sur des sujets

de ce genre. Lors de sa réunion du 18 décembre 1991, le conseil apprend que la thèse est en bonne voie, mais M. Piéri demande un financement supplémentaire de un an ; le conseil décide d'accorder six mois ou un an, selon les possibilités de la trésorerie, qui donne des signes de fatigue.

Depuis, les archives de la SFRP sont totalement silencieuses : il n'y a plus d'informations sur Mlle Milcent, aucun mémoire adressé à la SFRP ; elle n'a proposé aucun article, ou note, à notre revue. Elle n'a pas non plus adhéré à la SFRP... Le rideau tombe. La SFRP a dû considérer la charge comme trop lourde, et la troisième expérience n'était pas encourageante. Par ailleurs, les préoccupations changent au début des années 90 : c'est l'époque de la création des sections et de leur démarrage.

Daniel BLANC  
SFRP